

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur PIERRE-HENRI-ANTOINE LE GRAND.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par requête du 15 avril 1837, adressée au roi, le sieur Pierre-Henri-Antoine Le Grand, négociant à Anvers, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Malmedy (Prusse), le 3 juin 1804. Il résulte des rapports annexés au dossier qu'il habite la ville d'Anvers depuis plusieurs années; qu'il a fait une absence d'environ deux années et qu'il y est revenu le 29 novembre 1833; qu'il appartient à une famille honorable et que son intention est de se fixer définitivement en Belgique.

Les rapports sur sa conduite privée et politique lui sont entièrement favorables.

Le rapporteur,
D.-J. LEJEUNE.

Le vice-président,
DU BUS aîné.